

**Tous bénéficiaire, tous contributeur :**

**Préserver et améliorer les assises fiscales du modèle québécois**

Mémoire présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

Par Olivier Jacques et Alain Noël

Département de science politique, Université de Montréal

Montréal, le 10 octobre 2014

**Olivier Jacques** est candidat à la maîtrise au Département de science politique de l'Université de Montréal. Ses travaux de maîtrise, soutenus financièrement par le CRSH et le FQRSC, s'insèrent dans la littérature comparée sur les États-providence et portent sur la mise en place de régimes fiscaux distincts. Il a participé au programme de stage parlementaire à la Chambre des Communes en 2013-2014 et détient un baccalauréat en études internationales de l'Université de Montréal ([olivier.jacques@umontreal.ca](mailto:olivier.jacques@umontreal.ca)).

**Alain Noël** est professeur de science politique à l'Université de Montréal. Ses recherches portent sur les politiques sociales et sur le fédéralisme en perspective comparée et, plus largement, sur la politique au Canada et au Québec. Son dernier livre, *La gauche et la droite : un débat sans frontières*, écrit en collaboration avec Jean-Philippe Thérien, est paru en 2010 aux Presses de l'Université de Montréal. De 2006 à 2014, M. Noël a présidé le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion du Gouvernement du Québec. Auparavant, il a aussi été vice-président du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture et membre de la Commission sur le déséquilibre fiscal, ainsi que professeur invité à l'Institut d'études politiques de Grenoble, à l'Institut d'études politiques de Lyon et à la School of Social Welfare de l'Université de Californie à Berkeley. En 2013-14, il était président de l'Association canadienne de science politique ([alain.noel@umontreal.ca](mailto:alain.noel@umontreal.ca)).

**Résumé:**

Le Québec a des acquis et des succès à préserver, et en fait à bonifier. Sans nier les difficultés budgétaires actuelles, il ne faudrait pas y trouver un prétexte pour tout noircir ou pour défaire ce qui a été accompli. Ceci est d'autant plus vrai que nous faisons face, avec le reste du monde développé, à une croissance sérieuse des inégalités, qui risque de fragiliser nos sociétés et de miner la croissance économique elle-même. Dans ce contexte, il serait imprudent de repenser le régime fiscal sans tenir compte des impacts sur la distribution des revenus et des chances.

Les études comparatives indiquent que, paradoxalement, ce ne sont pas les formes d'imposition les plus progressives qui assurent le mieux la redistribution. Ce constat peut paraître contre-intuitif, mais les pays qui misent avec le plus de succès sur l'égalité, et notamment les pays nordiques, ne le font pas tant en faisant payer les riches et les entreprises pour donner aux plus pauvres, qu'en mettant toute la population à contribution, afin d'assurer des services et des chances égaux à tous les citoyens. C'est cette logique qui inspire le titre de ce mémoire, « tous bénéficient, tous contribuent ».

De cette logique que l'on pourrait qualifier d'universaliste, découlent trois recommandations principales :

- 1) il faut préserver les services publics et les capacités de l'État québécois, en gardant à l'esprit que l'équité et la redistribution se jouent davantage du côté des dépenses que de celui des revenus. Contrairement aux idées reçues, en effet l'égalité se gagne plus par la mise en place de bons services publics et de transferts sociaux généreux que par la progressivité de l'impôt.
- 2) Pour réussir à maintenir de tels services et transferts, il faut nécessairement assurer un taux de prélèvement obligatoire suffisant.
- 3) Comme le montre l'expérience des pays dotés des programmes sociaux les plus généreux, un tel taux de prélèvement ne peut pas reposer uniquement sur les contributions des plus riches ou des entreprises. Pour que tous bénéficient, il faut aussi que tous contribuent. Ceci implique de maintenir un niveau substantiel d'impôt sur le revenu, et possiblement d'imposer certaines prestations sociales ou de hausser les taxes de vente.

**Tous bénéficient, tous contribuent :**

**Préserver et bonifier les assises fiscales du modèle québécois**

Mémoire présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

Par Olivier Jacques et Alain Noël

Département de science politique, Université de Montréal

La Commission d'examen sur la fiscalité québécoise a pour mandat de repenser l'ensemble du régime fiscal québécois, afin d'en accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité. La question soulève bien entendu des enjeux techniques, sur la pertinence et les modalités des différents instruments à la disposition de l'État. Mais elle concerne aussi, plus largement, les grands équilibres politiques construits dans notre société au cours des années. Dans son premier document d'information, la Commission rappelle en effet que le régime fiscal est d'abord et avant tout le principal moyen de financer les services publics auxquels sont attachés les citoyens. Elle note également que la fiscalité joue un rôle crucial dans la redistribution de la richesse, le soutien du développement économique, et la poursuite d'objectifs sociaux variés, visant par exemple le soutien aux familles ou la protection de l'environnement. C'est donc dire que la mise en œuvre des grandes missions de l'État dépend du maintien d'un taux de prélèvement obligatoire raisonnable, qui permette de préserver les services publics et les principaux instruments à la disposition du gouvernement.

Nous ne sommes ni fiscalistes, ni économistes. C'est plutôt à titre de politologues, intéressés par l'évolution des politiques publiques québécoises et informés par l'étude comparée des modèles sociaux que nous intervenons, pour souligner l'importance de garder à l'esprit les logiques d'ensemble qui devraient guider nos choix à propos du régime fiscal. On peut, bien sûr, raisonner et argumenter sur les mérites et les désavantages d'une forme ou d'une autre de taxation. Mais il ne faut jamais perdre de vue les effets globaux sur la société de la fiscalité et des dépenses publiques.

À cet égard, trois constats méritent d'être mis de l'avant. Premièrement, le Québec a des acquis et des succès à préserver, et en fait à bonifier. Sans nier la réalité des difficultés budgétaires actuelles, il ne faudrait pas y trouver un prétexte pour tout noircir ou pour défaire

ce qui a été accompli. Deuxièmement, nous faisons face, avec le reste du monde développé, à une croissance sérieuse des inégalités, qui inquiète même des organismes comme l'OCDE, la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, et qui risque de fragiliser nos sociétés et de miner la croissance économique elle-même (Elliott, 2014). Dans ce contexte, il serait imprudent, et malheureux, de repenser le régime fiscal sans tenir compte des impacts des réformes sur la distribution des revenus et des chances. Troisièmement, les études comparatives sur la question indiquent que, paradoxalement, ce ne sont pas les formes d'imposition les plus progressives qui assurent le mieux la redistribution. Ce constat peut paraître contre-intuitif, mais les pays qui misent avec le plus de succès sur l'égalité, et notamment les pays nordiques, ne le font pas tant en faisant payer les riches et les entreprises pour donner aux plus pauvres, qu'en mettant toute la population à contribution, afin d'assurer des services et des chances égaux à tous les citoyens. C'est cette logique qui inspire le titre de ce mémoire, « tous bénéficient, tous contribuent ».

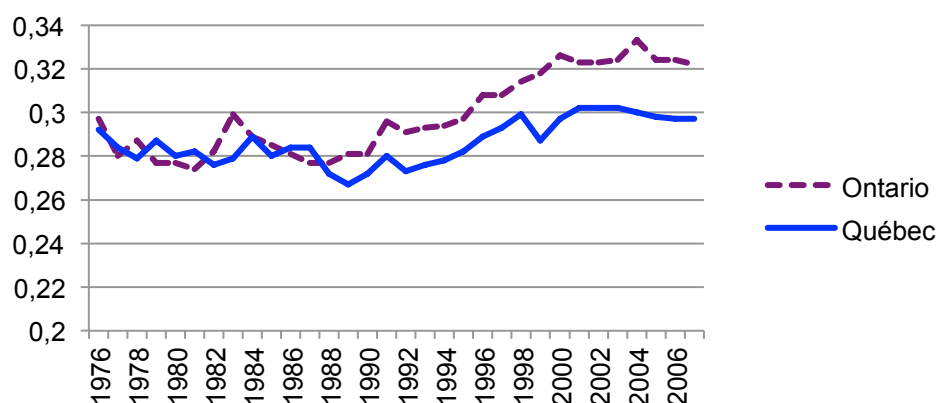
De cette logique que l'on pourrait qualifier d'universaliste, découlent nos trois principales recommandations. Premièrement, il faut préserver les services publics et les capacités de l'État québécois, en gardant à l'esprit que l'équité et la redistribution se jouent davantage du côté des dépenses que de celui des revenus. Contrairement aux idées reçues, en effet, l'égalité se gagne plus par la mise en place de bons services publics et de transferts sociaux généreux que par la progressivité de l'impôt. Deuxièmement, pour réussir à maintenir de tels services et transferts, il faut nécessairement assurer un taux de prélèvement obligatoire suffisant, taux qui ne devient un « fardeau fiscal » que si l'on refuse de voir les services et les avantages qui en découlent. Troisièmement, comme le montre l'expérience des pays dotés des programmes sociaux les plus généreux, un tel taux de prélèvement ne peut pas reposer uniquement sur les contributions des plus riches ou des entreprises. Pour que tous bénéficient, il faut aussi que tous contribuent. Ceci implique de maintenir un niveau substantiel d'impôt sur le revenu, et possiblement d'imposer certaines prestations sociales ou de hausser les taxes de vente. Nous n'avons ni les ressources, ni le temps pour départager ses différentes options. Mais nous encourageons la Commission à garder à l'esprit l'importance des dépenses publiques pour la redistribution, la nécessité de maintenir et de consolider le financement de ces dépenses, et l'importance de voir à ce que tous contribuent pour des acquis et des bénéfices qui sont valorisés par l'ensemble des Québécois.

## 1. Le Québec qui réussit

Le modèle social québécois n'est pas une vieille affaire, une mécanique usée qu'il vaudrait mieux oublier. Dans sa version actuelle, c'est au contraire une création récente, née à la fin des années 1990. Il y a, bien sûr, toujours eu une spécificité québécoise, un modèle distinct se démarquant dans la fédération canadienne. Dès 1954, par exemple, le Québec devenait la seule province à lever elle-même un impôt sur le revenu des particuliers. Mais pour assez longtemps, le Québec cherchait surtout à faire avec le plus d'autonomie possible des choix somme toute assez semblables à ceux que faisaient les autres provinces. La Révolution tranquille, nous rappelle Yves Vaillancourt dans ses travaux sur les politiques sociales, s'inscrivait largement dans une logique de rattrapage, où il s'agissait de faire aussi bien, et si possible mieux, que les autres (2003 : 162). Jusqu'aux années 1990, le Québec mesurait largement ses progrès en comparant ses résultats en termes de scolarisation, de taux d'emploi ou de revenus à ceux de l'Ontario. L'écart historique entre les deux provinces se resserrait (Fortin, 1991).

C'est avec les années 1990 que le Québec se démarque davantage, en misant sur l'économie sociale, un secteur communautaire dynamique et vigoureux, et de nouvelles politiques publiques, sans équivalent ailleurs au Canada (Vaillancourt et Leclerc, 2009). C'est le cas, notamment, avec des politiques familiales favorisant le développement dans la petite enfance et la conciliation travail-famille, une gamme de politiques du marché du travail visant à faciliter l'intégration en emploi et à rendre le travail payant, et la loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui faisait de la lutte contre la pauvreté un enjeu public important (Noël, 2013). Fait à noter, une bonne partie de ces innovations est née après 1995, lors des délibérations et négociations visant à éliminer le déficit des finances publiques. Les contraintes budgétaires ne rendent pas impossibles la créativité et les choix progressistes. Les résultats, en effet, se sont avérés probants. À partir du milieu des années 1990, au Canada comme presque partout ailleurs dans l'OCDE, les inégalités ont augmenté, mais pas au Québec. Longtemps semblables, les coefficients de Gini du Québec et de l'Ontario se sont éloignés à partir de cette période, parce que les inégalités croissaient plus rapidement en Ontario.

**Graphique 1: Coefficients de Gini, toutes les unités familiales, après impôts, Ontario et Québec, 1976-2007**



Source: Statistique Canada, Série 2020709.

La pauvreté a également diminué, pour faire du Québec l'un des meilleurs parmi les moins bons, c'est-à-dire l'une des sociétés de l'univers anglo-saxon avec les taux les plus bas de faible revenu.

**Tableau 1 : Taux de faible revenu (50% de la médiane), 2010**

	Taux de faible revenu
Suède	7,0
France	7,5
Québec (médiane québécoise)	8,9
Royaume-Uni	9,9
<b>Canada</b>	<b>11,4</b>
Canada sans le Québec (médiane Canada sans le Québec)	12,2
États-Unis	17,4

Source: CEPE, 2014; et <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=IDD> pour les États-Unis.

Pour les familles québécoises, les gains ont été encore plus significatifs, pour faire du Québec une des provinces canadiennes avec le moins d'enfants en situation de pauvreté.

**Tableau 2 : Taux de faible revenu des personnes de moins de 18 ans (MPC 2011)**

	<b>Taux de faible revenu, personnes de moins de 18 ans</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	15,9
Île-du-Prince-Édouard	17,2
Nouvelle-Écosse	20,7
Nouveau-Brunswick	14,2
<b>Québec</b>	<b>10,7</b>
Ontario	13,2
Manitoba	17,4
Saskatchewan	12,5
Alberta	10,4
Colombie-Britannique	21,1
<b>Canada</b>	<b>13,7</b>

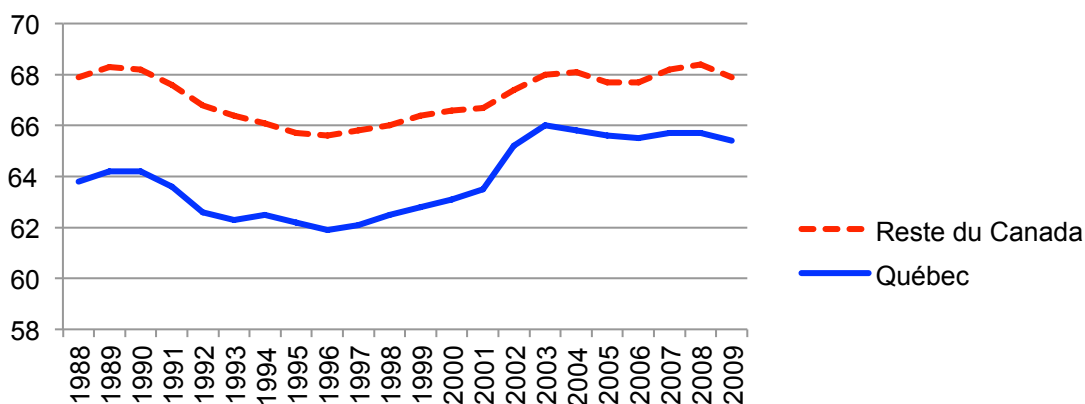
Source: CEPE, 2014

Les travaux de Rodney Haddow, de l'Université de Toronto, et ceux d'Axel van den Berg et son équipe, à l'Université McGill, montrent bien que ses résultats sont directement attribuables aux politiques publiques du Québec, qui ont accentué l'effort de redistribution alors même que les autres gouvernements allaient dans la direction opposée (Haddow, 2013 : 394 ; Proulx et al., 2011). Les Québécois, notamment, paient plus d'impôts et de taxes que les autres Canadiens pour financer ces services et ces efforts de redistribution (Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, 2014a : 59). Ils ont également des impôts sur le revenu plus progressifs, ce qui contribue également à réduire les inégalités (Godbout, St-Cerny et Robert-Angers, 2013 : 20).



Tout en éliminant le déficit — pour quelques années seulement il est vrai — le Québec a donc réussi à contrer la poussée inégalitaire qui dominait alors, au Canada comme ailleurs. En même temps, le Québec s’inscrivait parmi les pionniers des nouvelles politiques d’investissement social, qui misent sur le développement dans la petite enfance, la conciliation travail-famille, l’intégration en emploi, et l’égalité hommes-femmes (Hemerijck, 2013). Si bien que ces efforts de redistribution ne nuisaient pas à l’emploi, au contraire. Historiquement plus faible, le taux d’emploi du Québec se rapprochait pendant la période de celui du reste du Canada.

**Graphique 2: Taux d'activité, Québec et reste du Canada, 1988 à août 2009**



Source: Institut de la statistique du Québec, *Comparaisons interprovinciales*, Tableau 6.6, 9 octobre 2009; [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm\\_finnc/conjn\\_econm/TSC/index.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/TSC/index.htm)

Mais ces progrès demeurent fragiles. La crise financière de 2008, par exemple, a effacé une partie des gains réalisés auparavant (CEPE, 2014), et dans les années récentes, les changements à la fiscalité semblent avoir davantage contribué à hausser qu’à réduire les inégalités (Crespo et Rheault, 2014). Les assises politiques du nouveau modèle québécois restent également à consolider, et ce d’autant plus que le modèle de l’investissement social demeure lui-même en débat en Europe, dans un contexte de montée des inégalités (Cantillon, 2014). C’est pourquoi il importe de prendre la mesure de ce qui a été accompli dans un temps

relativement court, avec l'aide de politiques sociales bien pensées et relativement consensuelles.

Mais a-t-on les moyens de ces politiques ? Compte tenu des conséquences néfastes de la pauvreté et des inégalités, on pourrait plutôt se demander si on a les moyens de s'en passer. La question demeure, qui est au centre des préoccupations de la Commission : comment financer un tel modèle, qui se traduit par des services publics généreux et un effort de redistribution substantiel ? Pour y réfléchir adéquatement, il est utile d'aller voir du côté des champions de la redistribution, les pays nordiques.

## **2. Le modèle nordique**

Pour les fins de cette discussion, nous retiendrons la Suède et le Danemark, qui n'ont pas la richesse pétrolière de la Norvège et ont des économies un peu plus diversifiées que celle de la Finlande, mais représentent bien la fiscalité nordique typique. Les deux cas sont différents, le Danemark faisant beaucoup plus appel à l'impôt sur le revenu que la Suède qui a des cotisations sociales plus élevées. Mais année après année, ces deux pays se classent parmi les premiers en terme d'égalité économique après impôts et transferts, et ce, malgré le fait que leurs régimes fiscaux soient peu progressifs, souvent presque proportionnels au revenu, voire régressifs à certains égards. Dans ces deux pays, en effet, le taux d'imposition sur le revenu des particuliers demeure progressif, mais il se rapproche d'un taux proportionnel (Prasad et Deng, 2009). Le seuil du taux d'imposition maximal ne représente que 1,5 fois le salaire moyen en Suède, et tout juste 1,1 fois ce salaire au Danemark.

**Tableau 3 : Structure de l'impôt sur le revenu des particuliers, OCDE 2013**

	Taux marginal d'imposition maximal (2013)	Seuil à parti duquel le taux marginal maximal s'applique (en multiple du salaire moyen de 2013)
Suède	56.7%	1.5
Danemark	56.2%	1.1
Canada (Ontario)	49.5%	10.6 (2.8) <sup>1</sup>
États-Unis	47.7%	8.5
Allemagne	47.5%	5.8

Source: *OECD Tax Database*, 2014.

Non seulement les taux d'imposition marginaux en Suède et au Danemark sont-ils les plus élevés au monde, mais une très grande partie de la population affiche des revenus suffisamment élevés pour être imposée selon la tranche supérieure, ce qui augmente énormément la valeur du taux moyen payé et rend l'impôt sur le revenu peu progressif. Au Canada, en comparaison, peu de contribuables génèrent un revenu qui les amène au seuil maximal d'imposition. Au Québec, par exemple, il faut gagner plus de 136 270 dollars par année pour atteindre le taux marginal maximum de 49,97% pour l'impôt fédéral et l'impôt du Québec. Moins de 5 % des contribuables atteignent ce seuil (Commission d'examen de la fiscalité québécoise, 2014b : 14 et 23-25).

Dans les pays nordiques, les taxes à la consommation, par définition peu progressives, jouent également un rôle important. Depuis les années 1990, la Suède et le Danemark ont graduellement augmenté leurs taxes sur la valeur ajoutée jusqu'à atteindre des taux de 25% (Brys et al., 2011). Élevées, ces taxes sont également plus régressives que dans la majorité des pays puisqu'elles offrent peu d'exemptions sur les produits de première nécessité (Prasad et Deng 2009; Warren, 2008). Ces contributions demeurent aussi peu visibles pour les citoyens parce qu'elles sont directement incluses dans les prix affichés des produits (Steinmo, 2010).

En revanche, la Suède et le Danemark affichent des impôts corporatifs plus bas que la moyenne de l'OCDE à respectivement 21% et 25% (Brys et al., 2011). Les pays nordiques ont délibérément construit un système d'imposition dual, où les revenus du capital sont taxés à un taux proportionnel relativement bas de 25% à 30%, alors que l'impôt sur les revenus de travail

<sup>1</sup> Le seuil de 10,6 fois le revenu moyen est élevé à cause de la surtaxe sur les hauts salaires instaurée en Ontario, la province retenue par l'OCDE pour représenter le Canada. Le chiffre de 2.8 calculé par l'OCDE pour 2011 semble plus réaliste puisque le seuil de revenu fédéral maximal, qui est le seuil maximal pour la majorité des Canadiens (et pour les Québécois) est de 136 270\$, ce qui correspond à 2.8 fois le salaire moyen (48 000\$).

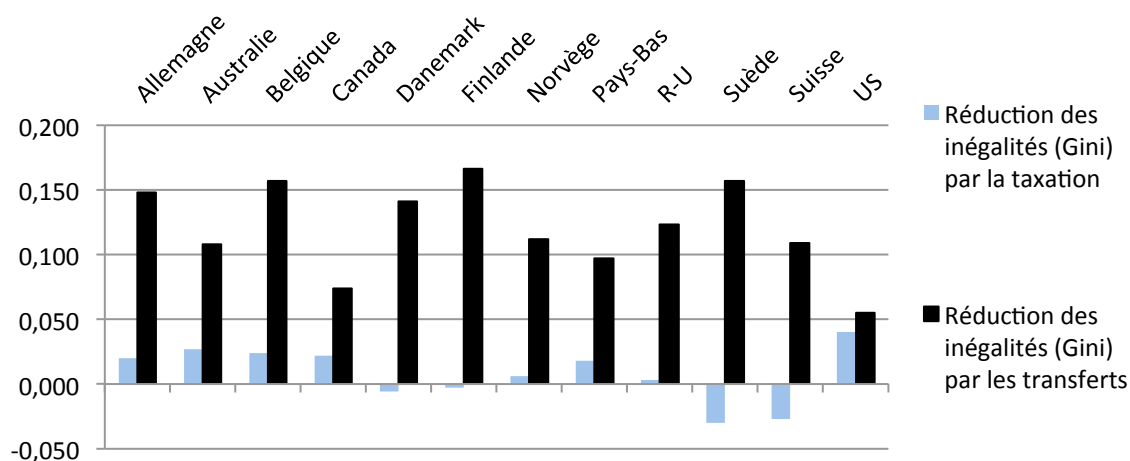
est nettement plus élevé et progressif (Godbout et St-Cerny, 2014: 180). Ainsi, au Danemark en 2002, le taux d'impôt effectif sur les revenus de capital était de 16%, contre plus de 40% pour le travail (Ganghof, 2005). Ces ratios sont comparables en Suède et les deux pays se situent dans la moyenne des pays européens pour les taxes effectives sur le capital (Ganghof, 2007). Cette approche de la fiscalité correspond plutôt bien à l'idéal néolibéral de taxation efficiente minimisant les distorsions économiques en vue de favoriser la croissance, sans pour autant menacer l'État-providence (Steinmo, 2002 et 2003). En fait, les États-providence suédois et danois présument un haut niveau d'emploi. Il importe donc de mettre en place un système fiscal qui ne nuise pas trop à la création d'emploi, en limitant les charges fiscales des entreprises et en faisant reposer la taxation sur la consommation et les salaires. Un tel régime fiscal contribue au maintien en Suède et au Danemark d'une forte croissance, en dépit de taux de prélèvement obligatoires les plus élevés au monde, qui rendent possible les dépenses sociales nécessaires pour maintenir une plus grande égalité (Lindert, 2004).

Il importe de souligner une autre particularité scandinave : la taxation des prestations sociales. En Suède et au Danemark, les prestations sociales comptent dans le revenu d'une personne et sont imposées comme telles (Steinmo, 2010). Cette imposition touche donc davantage les plus aisés et la classe moyenne que les pauvres, même si la plupart des prestations sont universelles. Il s'agit d'une tactique choisie délibérément par les partis sociaux-démocrates pour offrir des prestations généreuses à tous, en récupérant par la fiscalité une partie des bénéfices des plus aisés. Cette approche permet d'offrir des prestations universelles, et donc plus légitimes, tout en limitant les coûts. Ce système rend les prestations sociales plus progressives, sans remettre en cause leur universalité. Dans une étude récente, Francis Castles et Herbert Obinger démontrent que de toutes les mesures de dépenses publiques considérées, le taux d'imposition des prestations sociales est la variable la plus fortement corrélée avec de faibles taux de pauvreté et d'inégalité. Taxer les bénéficiaires est un corolaire d'une orientation universaliste, car tous les électeurs reçoivent d'abord, pour contribuer ensuite en fonction de leurs moyens, ce qui évite de créer une division politique entre des personnes recevant des bénéfices et d'autres qui paient pour ces bénéfices (Kemmerling, 2009:12).

Avec un impôt sur le revenu plus proportionnel qu'ailleurs, des taxes à la consommation élevées et une faible imposition du capital, le Danemark et la Suède figurent

parmi les rares pays de l'OCDE dont le coefficient de Gini (qui mesure les inégalités) *augmente* après impôts (Pontusson, 2005). À la fin des années 90, la fiscalité des deux pays augmentait leur coefficient de Gini de respectivement 0,6% et 2,4%, alors que l'impôt diminuait le Gini d'environ 10% en Allemagne et aux États-Unis, et d'environ 7% au Canada (Pontusson, 2005). Le graphique 3, qui reprend les données de Lane Kenworthy pour l'an 2000 (2011 : 74), montre que si la plupart des régimes fiscaux redistribuent peu, celui de la Suède est carrément régressif, alors que celui du Danemark, du fait de son utilisation massive de l'impôt sur le revenu des particuliers, a pratiquement un effet nul. Notons que les régimes libéraux du Canada, de l'Australie, et surtout des États-Unis, affichent les structures fiscales les plus progressives, conformément à l'idée selon laquelle la redistribution consiste principalement à prendre au riche pour donner au pauvre (Rothstein et Steinmo, 2014 : 35 et 44). Le graphique 3 montre en fait que partout la diminution des inégalités relève davantage des transferts que de la taxation. Nous reviendrons sur ce point crucial plus loin.

**Graphique 3: Réduction des inégalités par la taxation et les transferts, 2000**



Source: Kenworthy, 2011 : 74.

### 3. Le paradoxe de la redistribution

Dans sa typologie classique des États-providence, Gøsta Esping-Andersen décrit les États-providence scandinaves comme universalistes (1990).<sup>2</sup> L'universalisme implique que tous les citoyens sont couverts par un programme public, même si le niveau de bénéfices peut varier : «*All benefit; all are dependent; and all will presumably feel obliged to pay* (Esping-Andersen, 1990: 27). » L'universalité des grands programmes sociaux « dé-marchandise » la vie sociale, en diminuant substantiellement la vulnérabilité des citoyens face aux aléas du marché du travail (Esping-Andersen, 1990 : 23). Malgré les transformations des dernières années, qui ont amené plusieurs pays à combiner l'universalité avec des approches plus ciblées (Marx et al., 2013), la Suède, le Danemark et la Norvège demeurent les États qui « dé-marchandisent » le plus la vie sociale (Scruggs et Allan, 2006 : 61).

Les États-providence universalistes des pays nordiques redistribuent nettement plus que les autres types d'États-providence (Pontusson, 2005). Pour comprendre pourquoi ces pays réussissent mieux à contrer les inégalités, il importe de saisir la logique de la politique de l'universalisme. Il peut en effet sembler contre-intuitif qu'un pays qui offre des services également à tous les citoyens en les taxant tous de manière presque proportionnelle parvienne à mieux redistribuer la richesse qu'un pays qui taxe les riches de manière progressive et cible les services vers les plus pauvres. C'est le paradoxe de la redistribution, identifié il y a déjà quelques années par les sociologues suédois Walter Korpi et Joakim Palme, qui suggère que plus les programmes sont ciblés vers les pauvres, plus leur qualité et leur taille s'amenuise, jusqu'à ne plus permettre de réduire véritablement la pauvreté et l'inégalité (Korpi et Palme, 1998). Comme l'écrivait Amartya Sen, « les bénéfices destinés exclusivement aux pauvres finissent souvent par être de pauvres bénéfices » (Sen, cité dans Mkandawire, 2005 : 7). Plusieurs études confirment que les mesures universalistes réduisent davantage la pauvreté que les programmes ciblant directement les pauvres, notamment parce que la taille du budget consacré aux mesures sociales n'est pas fixe (Pontusson, 2005; Mahler et Jesuit, 2006). Les programmes ciblés sur les plus pauvres ont tendance à opposer ceux-ci aux intérêts de la classe

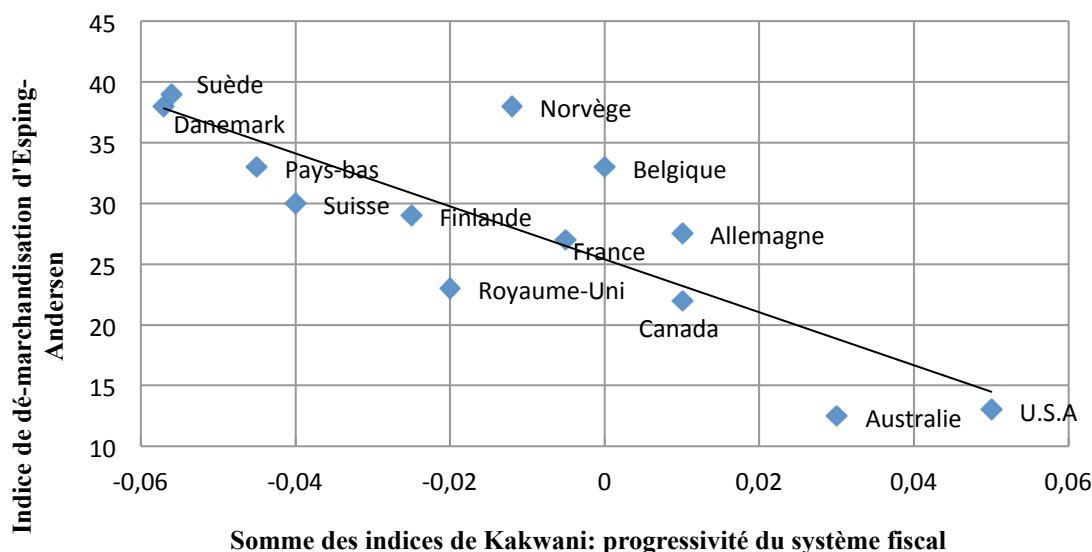
---

<sup>2</sup> Selon Esping-Andersen, le Canada fait partie du groupe des États-providence libéraux, moins favorables à la redistribution. Le Québec se situe également dans ce groupe, mais plusieurs de ses politiques s'éloignent de ce modèle, pour en faire une sorte d'hybride (Proulx et al., 2011).

moyenne, créant un terrain fertile pour des politiciens voulant susciter un ressentiment populaire en vue de réduire les impôts et le rôle de l'État (Kato, 2003 : 203).

Le paradoxe de la redistribution a aussi une composante fiscale. La somme des revenus risque d'être plus grande si ceux-ci proviennent d'une large assiette fiscale demandant une contribution presque proportionnelle de tous les citoyens, que s'ils reposent sur une logique progressive et les revenus d'un nombre restreint de contribuables aisés (Joumard et al., 2012). Le graphique 4 compare la relation entre l'indice de Kakwani, mesurant la progressivité des régimes fiscaux, et l'indice de dé-marchandisation d'Esping-Andersen. On voit clairement que les États ayant une structure fiscale régressive tendent à dé-marchandiser davantage, c'est-à-dire à protéger davantage les citoyens contre les risques du marché (Esping-Andersen 1990). C'est le pendant fiscal du paradoxe de la redistribution: une taxation progressive, tout comme le ciblage des programmes sociaux, n'a pas été le choix des partis sociaux-démocrates pour construire un État-providence universaliste.

**Graphique 4 : Progressivité des systèmes fiscaux et dé-marchandisation, 1979-2004**



Source: Prasad et Deng, 2009.

Dans les pays combinant des programmes sociaux universalistes et une taxation proportionnelle supportée par tous, il semble plus difficile de réduire les impôts et de diminuer la taille de l'État-providence parce que les coalitions supportant les programmes existants seront plus larges et plus solides (Aberg, 1989; Korpi et Palme, 1998 et 2003; Pierson, 2001).

À l'opposé, des programmes payés par les riches et ciblés sur les pauvres recueilleront peu d'appuis (Moene et Wallerstein 2003). Pour augmenter la légitimité de l'action étatique, il faut que la majorité se perçoive à la fois comme contributrice et bénéficiaire (Rothstein, 2001).

Ainsi, les citoyens du Danemark et de la Suède acceptent de payer beaucoup d'impôts parce qu'ils sont convaincus que ceux-ci servent à financer des prestations publiques dont ils bénéficient (Kato, 2003; Kato et Rothstein, 2006). Les Suédois supportent en fait davantage leur État-providence que dans les années 80, et ils semblent, dans une proportion croissante, vouloir même augmenter leurs impôts pour protéger les services, à condition que ceux-ci demeurent véritablement universels (Svallfors, 2011). Rappelons que presque tous les partis suédois proposaient des hausses de taxes pendant la campagne électorales de l'automne 2014 (Deloy, 2014).

Certains auteurs ont remis en question le paradoxe de la redistribution, en soulignant que la relation entre l'universalité ou le ciblage des programmes et la redistribution est moins solide empiriquement qu'on le pensait (Kenworthy, 2011; Marx et al., 2013). Ivo Marx et ses collaborateurs, en particulier, soulignent que la manière contemporaine de cibler les prestations sociales, souvent par la fiscalité, est beaucoup plus efficace et moins stigmatisante que les programmes d'aide traditionnels (Marx et al., 2013). Mais ceux qui investissent avec le plus de succès dans ses nouveaux programmes sont aussi souvent des pays ayant des États-providence généreux construits sur des principes universalistes (Kenworthy, 2011).

Quoi qu'il en soit, la logique politique du paradoxe demeure plausible : quand la fiscalité et les transferts visent des populations plus restreintes, riches ou pauvres, les assises politiques de la redistribution demeurent plus fragiles (Steinmo, 1993; Beramendi et Rehm, 2011: 17). Le Robin des Bois nordique parvient donc à redistribuer davantage que le Robin des Bois de la forêt anglo-saxonne de Sherwood. Le premier taxe tous les citoyens de manière proportionnelle, voire même de façon régressive, pour offrir à tous des prestations et des services universels, alors que le second prend surtout aux riches, avec des taxes progressives, pour soutenir des prestations et des services visant les pauvres. Le Robin des Bois anglo-saxon n'a pas vraiment saisi la logique politique de l'universalisme, ni le fait que la redistribution passe d'abord par les dépenses de l'État, plutôt que par la taxation.



#### 4. Redistribution : les transferts et les services comptent davantage que le système fiscal

Les débats publics sur la redistribution tournent souvent autour des contributions de chacun, présumant que presque tout se joue dans le régime fiscal. Or, l'expérience des pays scandinaves nous enseigne que les transferts importent plus que les impôts (Kenworthy 2008 et 2011; Pontusson, 2005). Ceci serait d'autant plus vrai si on tenait bien compte des services publics. Il est en effet difficile d'évaluer la valeur marchande des services publics et la plupart des études sur la redistribution se concentrent uniquement sur les transferts. Si on tenait compte des services publics, l'effet égalitaire des dépenses sociales gouvernementales serait encore plus important. En effet, même si les services sont universels, leur présence amène une redistribution importante. Prenons par exemple deux personnes, l'une ayant un revenu de 100 000\$, l'autre de 20 000\$, qui reçoivent chacun des services gouvernementaux, disons des soins de santé, qui auraient une valeur marchande de 10 000\$. Ces services se traduisent par une augmentation du revenu (ou de la consommation) de 10% pour le premier individu et de 50% pour le deuxième. La même logique s'applique aux transferts, comme le montre le tableau 4, qui compare l'effet sur les revenus personnels d'une fiscalité proportionnelle et de transferts strictement universels.

**Tableau 4: L'effet sur les revenus d'un État-providence universaliste dont le régime fiscal est strictement proportionnel**

Quintiles	Revenu moyen	Impôt proportionnel (40%)	Transferts universels	Revenu après impôt et transferts
A (20%)	1000	400	240	840
B (20%)	800	320	240	720
C (20%)	600	240	240	600
D (20%)	400	160	240	480
E (20%)	200	80	240	360
Ratio A - E	5 : 1	(somme = 1200)	(1200÷5)	2.33 : 1

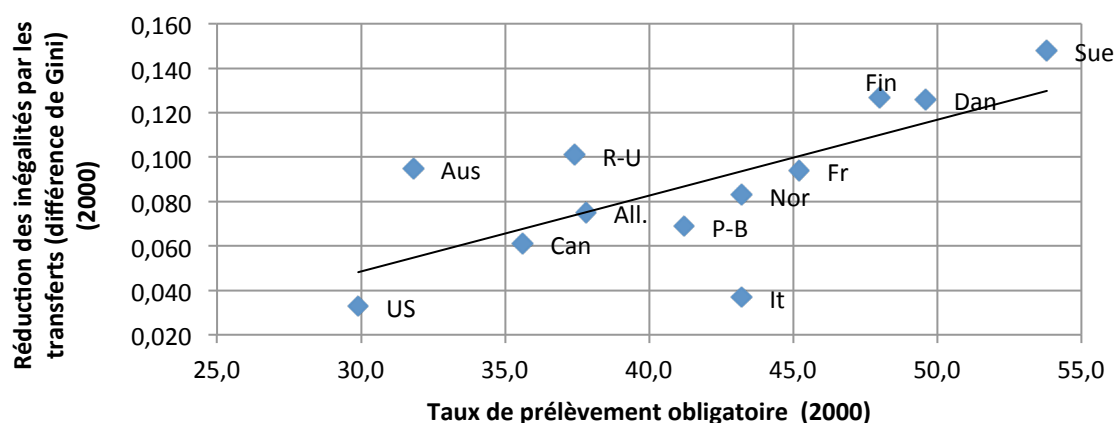
Source : Rothstein, 2001.

Prenons une société fictive de cinq quintiles dont le plus riche gagne 5 fois le revenu du plus pauvre (1000\$ contre 200\$ par semaine). Si on impose tous les citoyens à un taux de 40%, un taux proportionnel mais élevé, et que les revenus publics (1200\$) sont convertis en

transferts universalistes où tous reçoivent le même montant (240\$), on obtient une performance enviable en termes de redistribution. En effet, les revenus après taxes et transferts du quintile le plus riche ne sont plus que de 2.33 fois plus élevés que ceux du quintile le plus pauvre (Rothstein, 2001 : 98). Dans cet exemple, deux variables importent surtout : le taux de prélèvement obligatoire élevé, qui rend la redistribution possible, et le caractère universel et généreux des transferts.

Steffen Ganghof (2007) et Lane Kenworthy (2008) établissent un lien important entre le niveau des taxes à la consommation ou des impôts sur le facteur travail et le taux de prélèvements obligatoires. Ce dernier est ensuite très fortement corrélé avec le niveau des dépenses sociales, qui au final réduisent les inégalités (Doerenberg et Peichl, 2012). L'indice Gini mesurant les inégalités tend donc à être fortement relié avec le taux de prélèvement obligatoire (Jaime-Castillo et Saez-Lozano, 2009).

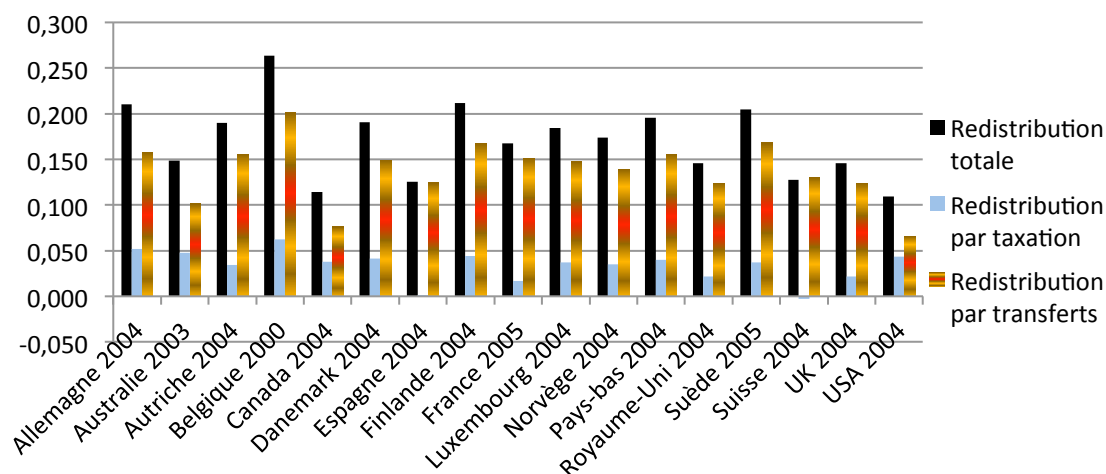
**Graphique 5 : Relation entre le taux de prélèvement obligatoire et la réduction des inégalités par les transferts**



Source : Kenworthy, 2011.

C'est donc la taille du budget des dépenses publiques qui importe le plus pour la redistribution (Kenworthy, 2011 : 87). Affichant en 2010 des taux de prélèvement obligatoire de 47.6% et 45.5%, le Danemark et la Suède sont les pays les plus taxés de l'OCDE et parmi ceux dont les niveaux de dépenses sociales demeurent les plus élevés (OCDE, 2014). L'effet de la fiscalité sur la redistribution est indirect, le degré de progressivité de celles-ci important moins que les dépenses sociales dans la réduction des inégalités (Kato 2003; Doerenberg et Peichl, 2012; 3). Le graphique 6 démontre bien cette logique.

**Graphique 6: Comparaison de la redistribution par la fiscalité et par les transferts.**



Source : Wang et Caminada, 2011.

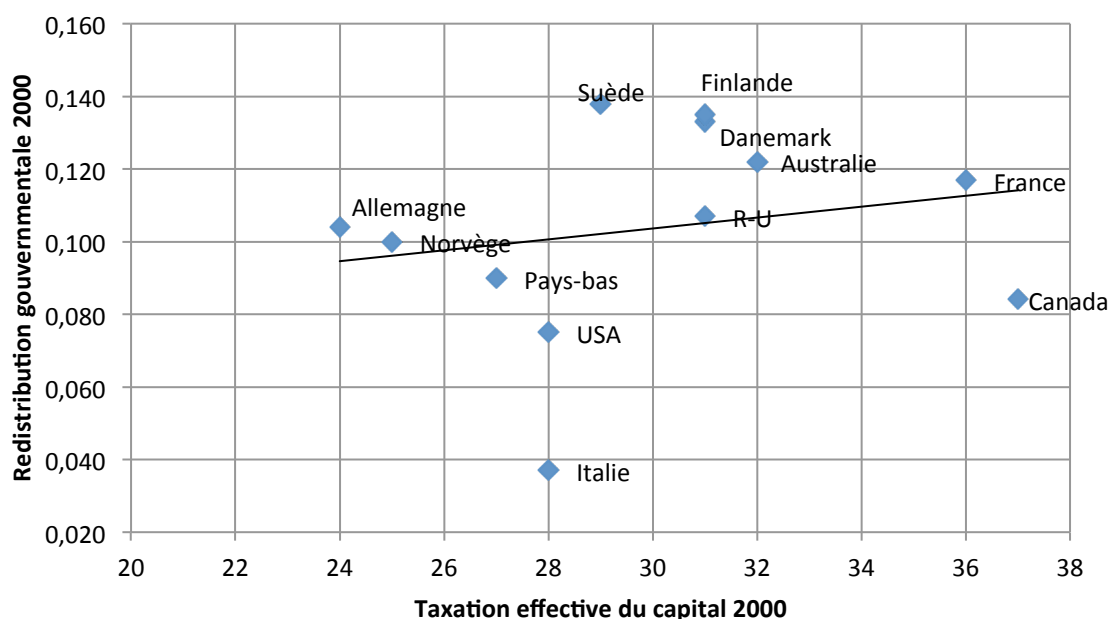
Dans ce graphique, dont les indices sont mesurés en points de Gini, les barres bleues représentent la redistribution par la fiscalité, toujours inférieure à celle opérée par les transferts sociaux (barres rouge-jaune). Dans une étude semblable pour 13 pays, Mahler et Jesuit (2006, 491) montrent que la fiscalité explique en moyenne 25,4% de la redistribution, et les transferts 74,6% (Mahler et Jesuit : 491). Au Danemark et en Suède, les transferts comptent pour 83% de la redistribution. Si on pouvait calculer la valeur des services gouvernementaux, la réduction du coefficient de concentration des revenus par les dépenses publiques serait encore plus importante.

Ce phénomène de redistribution opérée majoritairement par les transferts plutôt que par la taxation s'explique par le fait que les États-providence les plus généreux en termes de prestations sociales ont une structure de taxation proportionnelle, qui redistribue peu. En contrepartie, les régimes d'États-providence libéraux, dont fait partie le Québec, tendent à avoir une taxation plus progressive, mais des dépenses sociales moins élevées, donc moins de redistribution (Joumard, 2012; Kemmerling, 2005 et 2014). Les États qui redistribuent davantage ont, pour diverses raisons que nous n'explorerons pas en détail ici,<sup>3</sup> choisi de taxer

<sup>3</sup> Junko Kato avance que seuls les États ayant mis en place des taxes à la consommation élevées ont été en mesure de soutenir un État-providence face aux contraintes de la mondialisation. De leur côté, Cathie Jo Martin (2014) et Pablo Beramendi et David Rueda (2007) parlent de l'importance des arrangements corporatistes dans les relations de travail pour créer un compromis gauche-droite. La droite accepterait de soutenir un État-providence généreux uniquement si les taxes sur le capital et les corporations demeurent basses, la gauche devant

de manière moins progressive en faisant reposer le gros de la taxation sur le facteur travail en vue de maintenir une large assiette fiscale (Cusack et Beramendi 2006, 51). Certains avancent aussi que, contrairement aux impôts sur les corporations et le capital, les taxes sur le travail ne sont presque pas sujettes à la compétition internationale, ce qui leur confère un rôle non négligeable comme source de revenus pour l'État, et comme pilier pour le financement de l'État-providence (Cusack et Beramendi, 2006 : 43). Les graphiques 7 et 8 montrent que la taxation effective du capital (impôt corporatifs et taxes sur les gains en capitaux) a un impact moins grand sur la redistribution que le niveau des taxes à la consommation.

**Graphique 7 : Relation entre la taxation effective du capital et la redistribution, 2000**

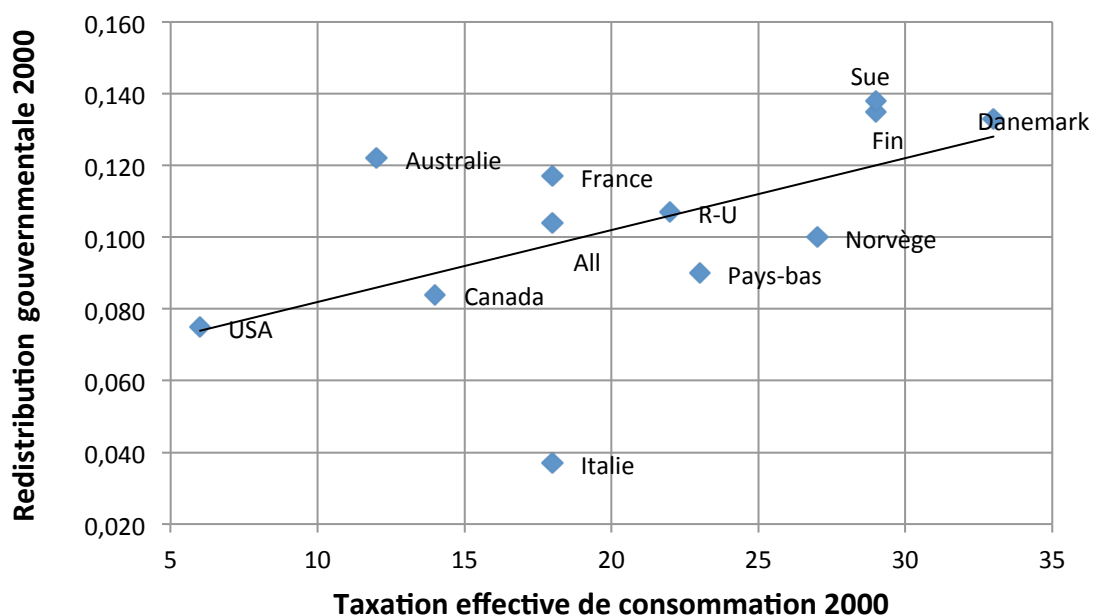


Source : Base de données de Kenworthy, 2008.

---

se contraindre à taxer les travailleurs pour financer les programmes sociaux. Ganghof (2006), Hays (2003), et Steinmo (1993) parlent de l'importance de la structure des institutions politiques, notamment du système électoral, qui a induit certains pays à mettre en place une fiscalité plus régressive.

**Graphique 8 : Relation entre les taxes à la consommation et la redistribution, 2000**



Source : Base de données de Kenworthy 2008.

Les taxes sur le capital pourraient avoir un effet sur la redistribution, mais elles ne sont pas l'instrument privilégié par les acteurs politiques (Cusack et Beramendi, 2006: 43). Ceci étant dit, les taxes à la consommation ne sont pas, loin de là, le seul instrument qui compte. Les pays qui ont les taux de prélèvement obligatoire les plus élevés n'ont pas augmenté ou maintenu leurs revenus en se fiant uniquement aux taxes à la consommation ou aux cotisations sociales. En général, l'impôt sur le revenu a également été un outil important d'augmentation des revenus (Kenworthy 2011). On peut critiquer le fait que l'équité verticale, basée sur le concept de capacité de payer, ait été mise de côté suite aux réformes fiscales qui ont vu l'impôt sur le capital diminuer (Steinmo 2003), mais il faut admettre que si le taux de prélèvement fiscal augmente ou est conservé, l'effet de ces réformes sur la redistribution peut s'avérer moins négatif qu'on pourrait le croire.

## 5. Des leçons pour le Québec.

Le fait que la redistribution et ultimement la justice sociale résultent davantage des transferts et des services que de la fiscalité a une implication majeure pour la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise : il faut préserver la capacité de maintenir, et idéalement d'améliorer, les programmes sociaux, pour éviter une augmentation importante des inégalités. C'est notre première conclusion.

Pour ce faire, si on veut éviter de hausser le déficit des finances publiques, il faut au minimum maintenir le taux de prélèvement obligatoire aussi élevé qu'il l'est actuellement. En effet, le contexte budget actuel et l'évolution prévisible des transferts fédéraux nous laissent croire qu'il faudrait augmenter les revenus autonomes, ne serait-ce que pour maintenir les services. Il s'agit de notre seconde conclusion.

Certains seraient tentés de faire reposer cette augmentation de revenus principalement sur les plus riches. Cette option semble d'autant plus attrayante que la hausse des très hauts revenus et la concentration de la richesse ont été marquées depuis quelques décennies, au point de laisser entrevoir des sociétés de plus en plus dominées par les patrimoines acquis (Piketty, 2014). Au Québec, cette tendance semble moins prononcée, mais elle est tout de même présente et préoccupante (Zorn, 2014). Pour maintenir la légitimité du régime fiscal, nous croyons que l'impôt sur le revenu des particuliers doit de fait demeurer progressif et que l'impôt sur le revenu des corporations ne doit pas être trop rapidement délaissé. Mais nous sommes conscients des limites de la progressivité en ce qui concerne le maintien des revenus de l'État. En septembre 2012, par exemple, le gouvernement a considéré introduire deux nouveaux paliers d'imposition, pour obtenir un taux marginal maximal de 56% pour chaque dollar gagné en haut du seuil de 250 000\$. Ce taux aurait été aussi élevé que ceux en vigueur Suède et au Danemark, mais à une différence près : il serait entré en vigueur à près de cinq fois le salaire moyen, alors que les taux marginaux maximum de la Suède et du Danemark s'appliquent à un niveau proche du salaire moyen, pour générer beaucoup plus de revenus. Au Québec, ces nouveaux paliers d'imposition, combinés à une augmentation de l'imposition des gains en capital et des dividendes n'auraient généré qu'environ 900 millions de revenus supplémentaires, ce qui apparaît bien mince comparativement aux besoins et au potentiel d'une taxe ou d'un impôt plus généralisé. Pour générer suffisamment de revenus et permettre

de préserver les services et de redistribuer, une hausse des prélèvements obligatoires ne peut pas se concentrer uniquement sur les plus riches, mais devrait toucher une part importante de la population. C'est notre troisième conclusion.

Cette dernière conclusion ne signifie pas qu'il faille renoncer à la progressivité de l'impôt. Même si la progressivité de la taxation n'est pas le facteur de redistribution le plus important dans les pays les plus égalitaires, elle joue tout de même un rôle important. Actuellement, le régime fiscal québécois est progressif et, de ce fait, il contribue à la redistribution. On peut même penser qu'une partie de la hausse des inégalités dans les années 2000 provient des baisses d'impôt octroyées par les gouvernements (Crespo et Rheault, 2014). Si la commission sur la fiscalité proposait de modifier le régime fiscal en le rendant moins progressif et en remplaçant une partie de l'impôt sur le revenu par des taxes à la consommation par exemple, on assisterait inévitablement à une hausse des inégalités. Ce n'est pas la voie que nous privilégions.

En revanche, choisir d'augmenter la taxe à la consommation ne serait pas une mesure aussi régressive qu'on pourrait le penser en ne considérant une telle décision qu'isolément (Fortier et Tremblay-Pépin, 2014). En soi, une augmentation des taxes à la consommation rendrait effectivement le régime fiscal plus régressif. Mais ce ne serait plus le cas si cette hausse servait à investir dans les programmes sociaux. Or, plus de 75% des dépenses du gouvernement du Québec sont consacrées à la santé, à l'éducation et au soutien des personnes et des familles, c'est-à-dire à des programmes qui effectuent de la redistribution (Québec, 2014). L'effet combiné d'une hausse de taxe et de dépenses consolidées serait donc progressif. Si on augmentait les taxes à la consommation principalement pour réduire les impôts sur les revenus des corporations ou pour subventionner la production non rentable d'énergie éolienne, l'effet serait sans doute régressif. Mais si cette augmentation permet de créer des places en garderie, le résultat serait progressif.

Comme les taxes à la consommation sont moins utilisées dans le régime fiscal québécois que l'impôt sur le revenu, une augmentation de la TVQ pourrait représenter une avenue politiquement plus intéressante qu'une hausse de l'impôt sur le revenu. Une augmentation de la TVQ pourrait aussi représenter un compromis entre ceux qui veulent un État-providence généreux et ceux qui sont préoccupés par la compétitivité du régime fiscal

québécois et ses effets sur l'activité économique. Ceci étant dit, nous croyons que l'option d'une reconfiguration de l'impôt sur le revenu ne doit pas être écartée non plus, les effets négatifs sur la compétitivité étant beaucoup plus minces qu'on ne le croit (Genshel et Swartz 2011). L'important est de préserver ou d'augmenter le taux de prélèvement obligatoire en vue de maintenir les transferts et les services qui font du Québec la société la plus égalitaire d'Amérique du Nord.

## Références

- Aberg, Rune. 1989. « Distributive Mechanisms of the Welfare State — A Formal Analysis and an Empirical Application », *European Sociological Review*, 5 (2): 167-182.
- Beramendi, Pablo et Philip Rehm. 2011. *Redistribution and Preference Formation*. Prepared for presentation at the MPSA Meetings 2011, Chicago II. March 31st-April 3rd.
- Beramendi, Pablo et David Rueda. 2007. « Social Democracy Constrained: Indirect Taxation in Industrialized Democracies », *British Journal of Political Science*, 37 (4): 619-641.
- Brys, Bert, Stephen Matthews et Jeffrey Owens. 2011. « Tax Reform Trends in OECD Countries », *OECD Taxation Working Papers*, No. 1, Paris, OCDE.
- Cantillon, Bea. 2014. « En bas de l'échelle : la difficile lutte contre la pauvreté », dans Alain Noël et Miriam Fahmy (dir.), *Miser sur l'égalité : l'argent, le pouvoir, le bien-être et la liberté*, Montréal : Fides, pp. 65-77.
- Castles, Francis et Herbert Obinger. 2007. « Social Expenditure and the Politics of Redistribution », *Journal of European Social Policy*, 17(3): 206-22.
- CEPE. 2014. *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale : état de situation 2013*, Québec : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.
- Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. 2014a. *Un portrait général du régime fiscal au Québec*, Québec : Ministère des Finances.
- Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. 2014b. *La fiscalité des particuliers au Québec*, Québec : Ministère des Finances.
- Crespo, Stéphane et Sylvie Rheault. 2014. « L'inégalité du revenu disponible des ménages au Québec et dans le reste du Canada : bilan de 35 années », *Données sociodémographiques en bref*, 19 (1), Québec : Institut de la statistique du Québec, octobre.



- Cusack, Thomas et Pablo Beramendi. 2006. « Taxing Work », *European Journal of Political Research*, 45 (1): 43–73.
- Deloy, Corinne. 2014. « Alternance à l'occasion des élections législatives du 14 septembre en Suède? », *Question d'Europe*, Fondation Robert Schuman, 323, 1 septembre.
- Doerrenberg, Philipp et Andreas Peichl. 2012. « The Impact of Redistributive Policies on Inequality in OECD Countries », *IZA Discussion Papers*, no. 6505.
- Elliott, Larry. 2014. « The New Washington Consensus — Time to Fight Rising Inequality », *The Guardian*, October 5.
- Esping-Andersen, Gøsta. 1990. *Three Worlds of Welfare Capitalism*. Princeton: Princeton University Press.
- Fortier, Francis et Simon Tremblay-Pépin. 2014. « Les taxes à la consommation et les inégalités au Québec », Rapport de recherche, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, Montréal, 17 septembre.
- Fortin, Pierre. 1991. « La question de l'emploi au Québec : la photo et le film », dans *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec*, Document de travail numéro 1, Québec, Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, pp. 167-241.
- Ganghof, Steffen. 2005. « Globalization, Tax Reform Ideals and Social Policy Financing », *Global Social Policy*, 5 (1): 77-96.
- Ganghof, Steffen. 2006a. *The Politics of Income Taxation*. Colchester: ECPR Press.
- Ganghof, Steffen. 2006b. « Tax Mixes and the Size of the Welfare State: Causal Mechanisms and Policy Implications », *Journal of European Social Policy*, 16 (4): 360–373.
- Ganghof, Steffen. 2007. « The Political Economy of High Income Taxation : Capital Taxation, Path Dependence and Political Institutions in Denmark », *Comparative Political Studies*, 40 (9): 1059-85.
- Genshel, Philipp et Peter Schwartz. 2011. « Tax competition : A Literature Review », *Socio-Economic Review*, 9 (2) : 339-70.
- Godbout, Luc et Suzie St-Cerny. 2014. « Renouveler la fiscalité québécoise », dans Stéphane Paquin et Pier-Luc Lévesque (dir.), *Social-démocratie 2.0 : Le Québec comparé aux pays scandinaves*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, pp. 161-88.
- Godbout, Luc, Suzie St-Cerny et Michaël Robert-Angers. 2013. « Entre un poids élevé de l'impôt sur le revenu et une charge fiscale nette faible : où se positionne le Québec? », Document de travail, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke.

- Haddow, Rodney. 2013. « Labour Market Income Transfers and Redistribution : National Themes and Provincial Variations », dans Keith Banting et John Myles (dir.), *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, Vancouver : UBC Press, pp. 381-409.
- Hays, Jude C. 2003. « Globalization and Capital Taxation in Consensus and Majoritarian Democracies », *World Politics*, 56 (1): 79-113.
- Hemerijck, Anton. 2013. *Changing Welfare States*, Oxford : Oxford University Press.
- Jaime-Castillo, Antonio et José Sáez-Lozano. 2009. « Redistributive Conflicts and Preference for Tax Schemes in Europe », Paper presented at the 5th ECPR General Conference in Potsdam, Germany.
- Joumard, Isabelle, Mauro Pisu and Debbie Bloch. 2012. « Tackling Income Inequality: The Role of Taxes and Transfers », *OECD Journal: Economic Studies*, 2012 (1) : 37-70.
- Kato, Junko. 2003. *Regressive Taxation and the Welfare State*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Kato, Junko et Bo Rothstein. 2006. « Government Partisanship and Managing the Economy: Japan and Sweden in Comparative Perspective », *Governance: An International Journal of Policy, Administration, and Institutions*, 19 (1): 75-97.
- Kemmerling, Achim. 2005. « Tax Mixes, Welfare States and Employment: Tracking Diverging Vulnerabilities », *Journal of European Public Policy*, 12 (1):1-22.
- Kemmerling, Achim. 2009. *Taxing the Working Poor: The Political Origins and Economic Consequences of Taxing Low Wages*. Northampton: Edward Elgar.
- Kemmerling, Achim. 2014. « How Labour Ended Up Taxing Itself and Why it Matters », *Journal of European Social Policy*, 24 (2): 150-63.
- Kenworthy, Lane. 2008. *Jobs with Equality*. New York: Oxford University Press.
- Kenworthy, Lane. 2011. *Progress for the Poor*. New York: Oxford University Press.
- Korpi, Walter et Joakim Palme. 1998. « The Paradox of Redistribution and Strategies of Equality: Welfare State Institutions », *American Sociological Review*, 63 (5): 661-87.
- Korpi, Walter et Joakim Palme. 2003. « New Politics and Class Politics in the Context of Austerity and Globalization: Welfare State Regress in 18 Countries, 1975–95. » *American Political Science Review*. 97 (3): 425-46.
- Lindert, Peter. 2004. *Growing Public: Social Spending and Economic Growth since the Eighteenth Century*, Cambridge : Cambridge University Press.

- Mahler, Vincent et David Jesuit. 2006. « Fiscal Redistribution in the Developed Countries: New Insights From the Luxembourg Income Study », *Socio-Economic Review*, 4 (3) : 483–511.
- Martin, Cathie Jo. 2014. « Labour Market Coordination and the Evolution of Tax Regimes », *Socio-Economic Review*. Advance Access : 1-27
- Marx, Ive, Lina Salanauskaite et Gerlinde Verbist. 2013. « The Paradox of Redistribution Revisited: And That It May Rest in Peace ? », *IZA Discussion Papers*, no. 7414.
- Mkandawire, Thandika. 2005. « Targeting and Universalism in Poverty Reduction », *Social Policy and Development Programme Paper*, 23, United Nations Research Institute for Social Development, December.
- Moene, Karl et Michael Wallerstein. 2003. « Earnings Inequality and Welfare Spending: A Disaggregated Analysis », *World Politics*, 55 (4): 485-516.
- Noël, Alain. 2013. « Quebec's New Politics of Redistribution », dans Keith Banting et John Myles (dir.), *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, Vancouver : UBC Press, pp. 256-82.
- OCDE. 2014. *OECD Tax Database*. En Ligne: [http://stats.oecd.org/index.aspx?DataSetCode=TABLE\\_I7](http://stats.oecd.org/index.aspx?DataSetCode=TABLE_I7) (page consultée le 1<sup>er</sup> octobre 2014).
- Pierson, Paul. 2001. « Coping with Permanent Austerity », dans Paul Pierson (dir.), *The New Politics of the Welfare State*, New York: Oxford University Press, pp. 410-56.
- Piketty, Thomas. 2014. *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris : Seuil.
- Pontusson, Jonas. 2005. *Inequality and Prosperity: Social Europe vs. Liberal America*. Ithaca: Cornell University Press.
- Prasad, Monica. 2006. *The Politics of Free Markets: The Rise of Neoliberal Economic Policy in Britain, France, Germany & the United States*. Chicago: University of Chicago Press.
- Prasad, Monica et Yingying Deng. 2009. « Taxation and the Worlds of Welfare », *Socio-Economic Review*, 7 (3) : 431–57.
- Proulx, Christine, Samuel Faustmann, Hicham Raïq et Axel van den Berg. 2011. « Internal Diversity in Social Policy Regimes : National Themes and Provincial Variations. » Dans Guy Fréchet, Danielle Gauvreau et Jean Poirier (dir.), *Statistiques sociales, pauvreté et exclusion sociale : perspectives québécoises, canadiennes et internationales*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, pp. 176-89.

- Québec. 2014. *Répartition en pourcentage du budget de dépenses par mission du gouvernement québécois, 2014-2015*. Ministère de la Santé et des Services Sociaux. En ligne : <http://www.informa.msss.gouv.qc.ca/Details.aspx?Id=CqygUZP3K9w=>
- Rothstein, Bo. 2001. «The Universal Welfare State as a Social Dilemma », *Rationality and Society*, 13 (2): 213-33.
- Rothstein, Bo et Sven Steinmo. 2014. « La social-démocratie en crise? Quelle crise? » dans Stéphane Paquin et Pier-Luc Lévesque (dir.), *Social-démocratie 2.0 : Le Québec comparé aux pays scandinaves*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, pp. 21-47.
- Steinmo, Sven. 1993. *Taxation and Democracy*. New Haven: Yale University Press.
- Steinmo, Sven. 2002. « Globalization and Taxation : Challenges to the Swedish Welfare State », *Comparative Political Studies*, 35 (7): 839-62.
- Steinmo, Sven. 2003. « The Evolution of Policy Ideas: Tax Policy in the 21<sup>st</sup> Century », *British Journal of Politics and International Relations*, 5 (2): 206-36.
- Steinmo, Sven. 2010. *The Evolution of Modern States*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Svallfors, Stefan. 2011. « A Bedrock of Support? Trends in Welfare State Attitudes in Sweden, 1981-2010 », *Social Policy and Administration*, 45 (7): 806-25.
- Vaillancourt, Yves. 2003. « The Quebec Model in Social Policy and Its Interface with Canada's Social Union », dans Sarah Fortin, Alain Noël et France St-Hilaire (dir.), *Forging the Canadian Social Union: SUFA and Beyond*, Montréal: Institut de recherche en politiques publiques, pp. 157-95.
- Vaillancourt, Yves, avec Philippe Leclerc. 2009. « Vers un État stratège partenaire de la société civile », dans Louis Côté, Benoît Lévesque et Guy Morneau (dir.), *État stratège et participation citoyenne*, Québec: Presses de l'Université du Québec, pp. 235-74.
- Wang, Chen et Koen Caminada. 2011. *Leiden LIS Budget Incidence Fiscal Redistribution Dataset*. En ligne : <http://www.law.leidenuniv.nl/org/fisceco/economie/hervormingsz/datawelfarestate.html> (page consultée le 7 octobre 2014).
- Warren, Neil. 2008. « A Review of Studies on the Distributional Impact of Consumption Taxes in OECD Countries », *OECD Social, Employment and Migration Working Paper*, No. 64.
- Zorn, Nicolas. 2014. « En haut de l'échelle : ces riches toujours plus riches », dans Alain Noël et Miriam Fahmy (dir.), *Miser sur l'égalité : l'argent, le pouvoir, le bien-être et la liberté*, Montréal : Fides, pp. 51-63.